

DM Compilé n°5 : Information & consentement

Tutorat 2025-2026 : 33 QCMS – Durée : 33 min



QCM 1 : À propos de l'information du patient, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Selon le Code de la Santé Publique, seules les personnes habilitées à recevoir l'information ont le droit d'être informées sur leur état de santé
- B) Le patient est placé au centre des décisions le concernant
- C) Les patients les mieux informés sont ceux qui auront la meilleure observance
- D) C'est un préalable facultatif à l'obtention du consentement du patient
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 2 : À propos des caractéristiques de l'information, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Claire
- B) Exhaustive
- C) Libre
- D) Loyale
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 3 : À propos de l'information du patient, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le patient doit être informé sur les risques fréquents seulement
- B) Elle est avant tout écrite
- C) Elle est adaptée à chaque patient, à sa capacité de compréhension
- D) Les mineurs peuvent recevoir eux-mêmes leurs informations, selon leur degré de maturité
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 4 : À propos du consentement du patient, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Il doit être "libre et éclairé"
- B) Il peut être retiré à tout moment
- C) Le patient doit dans tous les cas signer un document pour donner son consentement
- D) En cas d'urgence, il est possible d'intervenir sans avoir obtenu le consentement préalable du patient
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 5 : À propos du consentement chez les sujets mineurs, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Il n'est pas systématiquement recherché car ce sont les parents qui sont responsables du consentement du mineur
- B) Le consentement des deux parents est nécessaire pour les actes non usuels
- C) En cas de risque grave pour le mineur, si les parents s'opposent, le médecin ne peut en aucun cas intervenir
- D) Un mineur ne peut pas s'opposer à l'information de ses représentants légaux
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 6 : À propos de la personne de confiance, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Elle doit être informée au cas où le patient n'est plus en état d'exprimer sa volonté
- B) Son témoignage est inférieur à celui de la famille du patient
- C) Son rôle est uniquement consultatif
- D) Ainsi, le médecin peut agir malgré son opposition
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 7 : À propos de l'information du patient en cas de maladie grave, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'information doit être exhaustive
- B) L'information doit être délivrée avec circonspection
- C) Les proches ne doivent en aucun cas être informés
- D) Non ! Le médecin doit révéler l'information aux proches même si le patient s'y oppose
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 8 : À propos des limites de l'information, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) La barrière linguistique
- B) Les intérêts économiques pour le patient
- C) Le refus du médecin d'informer le patient
- D) L'urgence vitale
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 9 : À propos de l'information des sujets mineurs, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Les parents sont les destinataires de l'information médicale
- B) Les parents décident alors seuls d'accepter ou de refuser les soins, même si le mineur est en mesure de participer à la prise de décision
- C) Un mineur peut cependant s'opposer à ce que ses parents soient informés
- D) Le cas échéant, il doit être accompagné d'une personne majeure de son choix pour lors des prestations médicales
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 10 : À propos du consentement du patient, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'information est délivrée dans le but d'obtenir le consentement du patient
- B) Le médecin peut retirer à tout moment le consentement de son patient, s'il considère que l'intervention n'est pas nécessaire
- C) Dans le cadre d'une IVG, un consentement oral est suffisant
- D) Dans le cadre d'une chirurgie courante, un consentement oral est suffisant
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 11 : À propos des 3 objectifs de l'information, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Autonomie de décision du patient
- B) Obtenir la meilleure observance possible
- C) Médico-légal
- D) Respecter le secret professionnel
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 12 : À propos de l'information sur les risques d'un traitement pour le patient, sur quoi doit-elle porter ?

- A) Tous les risques fréquents
- B) Tous les risques exceptionnels
- C) Tous les risques graves
- D) Tous les risques faibles
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 13 : À propos du consentement du patient, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Il est possible dans certains cas, d'intervenir sans avoir obtenu le consentement préalable du patient
- B) Non ! Dans tous les cas, il faut rechercher, dans la limite du possible le consentement du patient
- C) Il peut être retiré à tout moment
- D) Il est avant tout oral
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 14 : À propos des exceptions légales au principe de consentement parental, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Si le refus de traitement par les parents risque d'entraîner des conséquences graves pour le mineur
- B) Si le mineur refuse que ses parents soient informés
- C) Si le mineur est hors d'état d'exprimer sa volonté
- D) Si le médecin refuse que les parents du mineur soient informés
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 15 : Selon la loi Kouchner du 4 mars 2002, l'information du patient doit porter sur :

- A) Les traitements proposés
- B) Le pronostic du patient
- C) Tous les risques exceptionnels
- D) Le casier judiciaire du patient
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 16 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Elle doit être claire, loyale et totale
- B) Une information écrite garantit une bonne compréhension du patient
- C) Le médecin ne peut en aucun cas informer le patient si ce dernier refuse de l'être
- D) En cas de pronostic grave, le médecin doit tout révéler au patient sans discernement, car l'information est totale
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 17 : À propos du consentement chez le patient hors d'état d'exprimer sa volonté, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Il est impossible d'obtenir directement le consentement du patient
- B) Sa famille doit donc être consultée en priorité
- C) Cependant, en cas d'urgence vitale, le médecin peut agir sans avoir obtenu le consentement de la personne de confiance ou des proches
- D) La personne de confiance est une personne choisie par le patient pour prendre les décisions à sa place
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 18 : Un enfant que l'on nommera Gaël, âgé de 12 ans, vient vous rendre visite, accompagné de ses parents pour une maladie infectieuse qui s'aggrave de jour en jour. Dans cette situation, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Vous devez délivrer l'information exclusivement à ses parents, car compte tenu de son âge, il n'a pas la maturité nécessaire pour pouvoir la comprendre, même si elle est adaptée
- B) Sa maladie se complique d'un choc septique mettant en jeu son pronostic vital : dans ce cas, si les deux parents refusent la prise en charge, vous ne pouvez pas vous opposer à leur décision car elle prime sur la votre
- C) Vous voulez entamer une chirurgie sous anesthésie générale : dans ce cas, le consentement d'un seul des deux parents aurait été nécessaire pour permettre la prise en charge
- D) Si Gaël s'oppose à ce que ses parents soient informés, il devra prévenir le médecin, et s'accompagner d'une personne majeure de son choix lors de chaque intervention
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 19 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le Code de déontologie mentionne que « toute personne a le droit d'être informé sur son état de santé »
- B) Le patient est de nos jours placé au centre des décisions le concernant, même s'il n'a pas reçu les informations concernant sa santé
- C) Une bonne observance du patient dépend en partie de cette information
- D) Elle doit être claire, loyale et appropriée
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 20 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Les risques exceptionnels d'un traitement, même s'ils sont graves, ne doivent pas faire l'objet de cette information
- B) Elle doit porter sur l'état de santé du patient, mais également son pronostic, les traitements et investigations proposés et les risques pris en cas de refus du traitement (liste non exhaustive)
- C) L'information est délivrée majoritairement de manière orale
- D) L'information écrite ne peut pas être à elle seule garante de la bonne compréhension du patient
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 21 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) En cas d'urgence vitale, l'information doit être contournée, même si le patient est en état de la recevoir
- B) Tout patient a le droit de refuser d'être informé, mais ce droit disparaît lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission
- C) En cas de maladie grave, l'information doit être exhaustive pour ne pas faire encourir de risques inutiles au patient
- D) L'information chez les mineurs est adaptée à leur degré de maturité, même si les parents restent les destinataires de l'information médicale
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 22 : À propos du consentement des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'information est délivrée dans le but d'obtenir le consentement libre et éclairé du patient
- B) Il est possible d'intervenir sans le consentement du patient
- C) Une fois donné, le patient ne peut le retirer que si sa vie est mise en danger
- D) Le consentement est nécessairement écrit, sauf dans certains cas où il peut être donné oralement
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 23 : À propos du consentement des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Chez un sujet mineur, le consentement des deux parents est nécessaire pour tout type d'acte médical
- B) Le médecin peut passer outre le refus d'un traitement par les parents s'il estime qu'il est nécessaire pour le mineur
- C) Lorsque la personne est hors d'état d'exprimer sa volonté, le consentement doit être recherché auprès de la personne de confiance prioritairement
- D) Le témoignage de la personne de confiance est contraignant
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 24 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Elle doit être claire, loyale, et totale
- B) La loi du 4 mars 2002 précise que l'information doit porter uniquement sur l'état de santé du patient
- C) Elle est avant tout orale, même si l'information écrite pourrait garantir à elle seule une bonne compréhension du patient
- D) Le patient peut refuser d'être informé dans tous les cas
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 25 : À propos des limites de l'information, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) En cas d'urgence vitale, l'information du patient peut être contournée
- B) La barrière linguistique peut constituer un obstacle à l'information du patient
- C) En cas de maladie grave, l'information peut être fortement adaptée au patient
- D) Les proches doivent tout de même en être prévenus, même si le patient a préalablement refusé
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 26 : À propos du consentement des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Il peut être donné par le patient sans information préalable
- B) Il peut être donné seulement oralement
- C) Dans le cas particulier des mineurs, le consentement des deux parents est requis pour les actes usuels
- D) Dans les cas où le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, la famille doit être consultée en priorité
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 27 : À propos du consentement chez les mineurs, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le consentement repose exclusivement sur les responsables légaux
- B) Le consentement d'un seul des deux parents est requis pour une intervention chirurgicale
- C) Le consentement des deux parents est requis pour une anesthésie générale
- D) Le médecin ne peut en aucun cas s'opposer au refus d'un traitement par les parents
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 28 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) La loi Kouchner du 4 mars 2012 précise que toute personne prend des décisions concernant sa santé avec le professionnel de santé et compte tenu des informations qui lui sont apportées
- B) Une bonne information du patient permet une meilleure observance
- C) Elle doit être claire, loyale et appropriée
- D) L'information en France est délivrée avant tout de manière orale
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 29 : À propos de l'information des mineurs, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Les parents sont les destinataires de l'information
- B) L'information délivrée doit être adaptée au degré de maturité du mineur en question
- C) Le mineur ne peut en aucun cas s'opposer à ce que ses parents soient informés
- D) Elle n'est pas obligatoire
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 30 : À propos du consentement des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Il est dans tous les cas possible d'intervenir sans avoir obtenu le consentement préalable du patient
- B) Le consentement nécessite un formalisme : il doit donc être donné de manière écrite
- C) Les actes non usuels chez un mineur nécessitent le consentement d'un des deux parents
- D) Si la personne est hors d'état d'exprimer sa volonté, la personne de confiance doit être consultée prioritairement
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 31 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le code de la santé publique stipule que toute personne a le droit d'être informé sur son état de santé
- B) L'information doit toujours être complète et exhaustive afin de respecter l'autonomie du patient
- C) La loi Kouchner du 4 mars 2002 qu'il faut informer le patient sur tous les risques fréquents ou graves normalement prévisibles
- D) L'information écrite est l'unique moyen de s'assurer de la bonne compréhension du patient
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 32 : À propos de l'information des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) : (*inspiré d'Annales*)

- A) L'information est un préalable obligatoire à l'obtention du consentement libre et éclairé du patient
- B) En cas d'urgence, on peut ne pas informer le patient
- C) En cas de maladie grave et dans certaines conditions, on peut ne pas révéler le diagnostic au patient
- D) En cas de refus du patient d'être informé de l'existence d'un cancer, on doit quand même lui révéler le diagnostic
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 33 : À propos du consentement des patients, indiquez la(les) proposition(s) exacte(s) : (*inspiré d'Annales*)

- A) Il doit toujours être obtenu par écrit
- B) Une fois obtenu, le consentement ne peut être retiré
- C) Il n'est impératif que lorsque l'on est amenés à réaliser des soins ou des examens invasifs
- D) Le consentement du mineur doit systématiquement être recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision, selon son degré de maturité
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses